

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 08 - 1 sept. 2020

À LA UNE

CIMA : adoption d'un cadre légal applicable au contrat d'assurance Takaful

Par Sirifou Baldé, Olivier Bustin

OHADA

L'interprétation stricte des cas d'ouverture à annulation des sentences arbitrales

Par Charlemagne Dagbedji

Le mandat apparent de l'intermédiaire de commerce

Par Bréhima Kaména

Exclusion d'une décision nationale appliquant des sanctions pénales du champ matériel de compétence de la CCJA

Par Ramsès Akono Adam

Obligation de la mention manuscrite dans le cadre d'un cautionnement : une condition de validité sous l'AUS de 1997

Par Ramsès Akono Adam

Bail à durée déterminée : caractère obligatoire de la demande de renouvellement

Par Akodah Ayewouadan

Unicité du contrat et prescription quinquennale des obligations en matière commerciale

Par Akodah Ayewouadan

Hypothèque sur un démembrement du droit de propriété : exigence de la notification au propriétaire

Par Akodah Ayewouadan

Fraus omnia corrumpit : la procédure de saisie immobilière n'y échappe pas

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

CEMAC

CEMAC : de la division des risques au sein des établissements de crédit

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : au-delà des plantes médicinales, la sécurité sanitaire des aliments

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Côte d'Ivoire : inscription provisoire d'une hypothèque sur un immeuble indivis

Par Ramsès Akono Adam

Bénin : la chambre des petites créances, une nouveauté de la loi du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice

Par Charlemagne Dagbedji